

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 à 18 h  
(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 DECEMBRE à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Excusés** :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. MOINEAU Philippe.  
M. ROULET Pascal pouvoir à Mme VILLA Pierrette.  
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTROY Alain.

Monsieur David BRUGIDOU a été désigné secrétaire de séance.

**2024.57 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL.**

**VOTE : 22 Pour, 3 Abstentions (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs**

La route de Sainte Radegonde supporte un trafic aux heures de pointes matin et soir mais est également identifiée comme une route de transit.

La société CPEV a réalisé en 2022 une étude relative au plan de circulation sur les coteaux de Bon-Encontre. Il ressort que la route de Sainte Radegonde se révèle être une route de transit pour la desserte des communes voisines.

- est fréquentée plus particulièrement aux heures de pointe. Le matin, on relève 134 véhicules 2 sens dont 107 vers le sud, au poste Route de Sainte-Radegonde. Le soir, on relève 183 véhicules 2 sens dont 122 vers le nord, au poste Route de Sainte-Radegonde...

- et se révèle être une route de transit pour la desserte des communes voisines. La proximité de deux routes à fort trafics que sont la RD813 (Agen-Toulouse) et la RD 656 (Agen-Cahors), ainsi que la présence sur la commune de la Zone industrielle Jean Malèze, font de ce plateau une zone de transit utilisée par les habitants des communes limitrophes afin d'éviter Agen, ou pour faire la liaison entre ces deux voies principales.
- Enfin, les eaux de ruissellements en cas de fortes pluies provoquent à plusieurs endroits des débordements importants sur la voie publique, ce qui la rend dangereuse. L'Agglomération d'Agen, compétente en la matière, a été sollicitée pour étudier cette problématique. Elle a également en projet le reméandrage du TOULZA.

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la commune souhaite assurer la sécurité des usagers de cette voie. À cet effet, un marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la route de Sainte Radegonde, a été lancé et sera attribué en janvier 2025.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- o Limiter la vitesse,
- o Améliorer le confort et la sécurité de la voie de la zone la plus urbanisée,
- o Gérer les eaux de ruissellements (compétence Agglomération d'Agen),
- o Prendre en compte l'aménagement du carrefour à l'intersection de la route de Paradou,
- o Intégration d'aménagement vélos/ piétons selon faisabilité technique,
- o Sécurisation d'un haricot en partie basse afin d'éviter le stationnement.

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de l'aménagement de la rue de Sainte Radegonde est estimée à ce stade de consultation à 1 500 000 euros HT.

Le solde disponible pour la commune de Bon encontre pour la fin du mandat s'établit à 382 368 €. Il vous est donc proposé le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b> <b>Montant en Euros HT</b>		<b>Recettes</b> <b>Montant en Euros HT</b>	
<b>Aménagement routier de la Route de Sainte Radegonde</b>	1 500 000 €	FST 25,5%	382 368 €
		Autofinancement Communal	1 117 632 €
<b>Total dépenses HT</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>Total recettes HT</b>	<b>1 500 000 €</b>

L'opération, à ce stade de consultation, s'élèvera 1 800 000 TTC et bénéficiera du FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée).

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, d'autoriser Madame Le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération d'Agen, une subvention au taux de 25% au titre de la FST soit 382 368 € pour la réalisation en 2025 de cette opération.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 22 voix pour, 3 abstentions**

**AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération d'Agen, une subvention au taux de 25% au titre de la FST soit 382 368 € pour la réalisation en 2025 de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 16 décembre 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Le secrétaire de séance,

**Laurence JAMY**

**David BRUGIDOU**



Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20241211-202457-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024